



Assemblée générale

Distr. générale
26 septembre 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session

Point 74 r) de l'ordre du jour

Désarmement général et complet

Désarmement nucléaire*

Note du Secrétaire général

1. À sa cinquante-cinquième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 55/33 T, en date du 20 novembre 2000, intitulée « Désarmement nucléaire ». Au paragraphe 17, elle a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquante-sixième session, un rapport sur l'application de ladite résolution. La présente note est soumise conformément à cette demande.
2. Le Secrétaire général rappelle l'engagement pris par les dirigeants de la planète lors du Sommet du Millénaire, tenu en septembre 2000, « de travailler à l'élimination des armes de destruction massive, notamment les armes nucléaires », et par les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, en mai 2000, de prendre « des mesures concrètes dans le cadre des efforts systématiques et progressifs » en matière de désarmement nucléaire, ainsi que l'engagement sans équivoque que les États dotés d'armes nucléaires ont pris d'éliminer totalement leurs arsenaux nucléaires en vue du désarmement nucléaire. Toutefois, la lenteur avec laquelle ces déclarations sont mises en oeuvre est décevante. Il est important que la communauté internationale prenne les mesures nécessaires pour réaliser des progrès dans le domaine du désarmement nucléaire et de la non-prolifération.
3. Les accords relatifs au contrôle des armements et au désarmement jouent un rôle essentiel dans le domaine du désarmement nucléaire. Pour que ces accords acquièrent plus de force et que le désarmement nucléaire progresse, des mesures doivent être prises à tous les niveaux. Plusieurs accords multilatéraux ne sont toujours pas entrés en vigueur, ne sont pas pleinement appliqués ou n'ont pas encore un caractère universel. Le devenir de certains accords importants en matière de contrôle des armements et de désarmement est aussi incertain.
4. Le Secrétaire général reste préoccupé par le fait que, malgré les propositions formulées par des délégations, la Conférence du désarmement ne soit toujours pas parvenue à se mettre d'accord sur un programme de travail couvrant les questions

* L'établissement du présent rapport était subordonné aux résultats de la session de 2001 de la Conférence du désarmement.

les plus urgentes en matière de désarmement nucléaire ainsi que d'autres questions. Il exhorte les États membres de la Conférence à redoubler d'efforts pour surmonter leurs divergences et permettre à la Conférence de trouver des solutions aux questions en suspens, et à faire en sorte que la crédibilité de la Conférence, qui est le seul organe multilatéral de négociation en matière de désarmement, soit renforcée.
